Mont Saint Aignan

ARRETE PROVISOIRE

NOUS, Maire de la Ville de MONT-SAINT-AIGNAN ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU l'arrêté général de circulation et de stationnement n°92-414 en date du 24 Septembre 1992 ;

VU le règlement de voirie métropolitain adopté par délibération du 1er avril 2019 ;

VU l'ensemble des arrêtés municipaux réglementant la circulation et le stationnement, **avenue du Général Gallieni ;**

CONSIDERANT la demande de l'entreprise SERPE, pour le compte ENEDIS, afin de procéder à des travaux d'élagage, **avenue du Général Gallieni ;**

N° 2025 – 1114

Du registre des arrêtés municipaux

CIRCULATION ET STATIONNEMENT
AVENUE DU GENERAL GALLIENI

ARRETONS CE QUI SUIT :

Article 1er. - Les piétons seront déviés au droit des travaux avec une signalisation clairement identifiée et protégée, au droit de l'intervention, **avenue du Général Gallieni, non loin de l'intersection avec la Grande Rue, le lundi 15 septembre 2025.**

Article 2.- Le stationnement sera interdit et qualifié de gênant dans les mêmes emprises de lieu et de date qu'à l'article 1er.

Article 3.- La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise et à ses frais avant les travaux.

Article 4.-. Madame la Directrice Générale des Services de la Ville, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, le Service de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A MONT SAINT AIGNAN, le 09 septembre 2025

Certifié exécutoire par publication et affichage
En date du : 09 SEP. 2025

Copies

- Police Nationale / Municipale
- SAMU
- Direction des Déchets et Direction des Transports de la Métropole
- Entreprise Serpe

Pour le Maire et par délégation

MONT-SAINT-AIGNAN Service Marie MAIRIE

Gérard RICHARD
Conseiller Municipal Délégué
Chargé de la gestion
des espaces publics

www.montsaintaignan.fr
Hôtel de ville
59 rue Louis-Pasteur
BP 128 - 76134 Mont-Saint-Aignan
Tél. 02 35 14 30 00
Fax 02 35 14 30 90
mairie@montsaintaignan.fr